

### Question 1

Actuellement, un client peut passer commande par courrier, téléphone, fax ou courriel à l'aide d'un formulaire qu'il télécharge. Les données sont transmises à la pépinière et doivent être saisies pour être enregistrées dans la base de données.

La société souhaite faire évoluer son système d'information pour permettre l'enregistrement direct par les clients de leurs coordonnées et de leurs commandes dans la base de données se trouvant sur le serveur de bases de données MySQL.

Travail à faire
Décrire les avantages de cette évolution pour la société comme pour le client.

#### Avantages de cette évolution pour la société :

**Gains quantitatifs :** C'est un gain de temps pour la secrétaire et pour le commercial qui désormais ne saisissent les informations que pour les clients ne disposant pas d'internet.

**Gains qualitatifs :** Ils peuvent ainsi libérer du temps pour se consacrer à des tâches plus valorisantes que de la saisie comme du conseil auprès de la clientèle ou autres.

#### Avantages de cette évolution pour le client :

**Gains quantitatifs :** Cette évolution permet au client d'effectuer la saisie de ses coordonnées et de sa commande à tout moment de la journée, disponibilité du système hors des heures d'ouverture. Il a donc plus de temps de réflexion. Il sera certainement livré plus vite. Pas de déplacements éventuels.

**Gains qualitatifs :** Le tout contribue à la satisfaction du client.

### Question 2

Argumentation en faveur ou non d'un PGI pour la pépinière Fauliet
---

En deux pages au maximum, à partir de vos connaissances et en vous inspirant des situations présentées dans les deux premiers dossiers du DSn°4, répondre à la question suivante :

Dans le cadre du projet de système d'information, présenter l'argumentation de la SSII "La Graine Informatique" pour l'acquisition éventuelle du progiciel de gestion intégré (PGI) "Flow One" par la pépinière Fauliet.

**Montrer des connaissances de cours (Fiche 1.9 du livre FP SIG) sur le thème :**

**Ici le PGI :**

- **Base de données unique qui concentre toutes les informations de l'entreprise**
- **Un PGI couvre tous les besoins de gestion**
- **La mise en place du PGI remet à plat toute l'organisation et redéfinit les processus donc optimisation de son fonctionnement**
- **Le PGI garantit disponibilité des informations et efficacité des ressources**
- **Tous les salariés ont accès aux informations dont ils ont besoin selon des droits accordés**
- **Formation accélérée leur de la mise en place de nouvelles fonctionnalités car c'est la même interface**

*Prise en compte du contexte à l'aide de l'énoncé :*

- Solution PGI déjà adoptée par la concurrence
- Trois sites de production et 5 jardinerie, le PGI permet de les interconnecter

*Les apports du PGI dans le contexte, utiliser le cours et les dossiers de l'énoncé pour illustrer votre argumentation :*

- La SSII est bien placée pour auditer et installer le PGI, elle propose une planification des tâches
- Un PGI couvre tous les besoins, ici commandes ; livraisons ; stocks
- L'objectif de la société « Pépinières FAULIET » est la satisfaction du client, cela sera le cas avec le PGI
- Possibilité d'interconnecter le site avec le PGI pour que les clients passent commande directement dans le PGI via le site Internet
- L'entreprise utilise déjà des processus donc le PGI pourra respecter ces processus
- Plus de transfert de commande au service commercial, avec le PGI les informations seront à tout moment accessibles, c'est immédiat
- Diminution des délais
- Le client pourra suivre sa commande
- Les informations de la base de données seront facilement sauvegardées pour la sécurité et éviter la perte de données
- Il sera facile de mettre en place un accès aux données selon l'organigramme de la pépinière, exemple plein droits pour Mme Lacour directrice financière et production sur les modules comptable et production.

*Les restrictions à considérer avant la mise en place du PGI*

- Le cahier des charges entre l'entreprise Fauliet et la SSII « La Graine Informatique » devra être complet et précis afin que l'entreprise Fauliet connaisse la date de réception du PGI installé et testé ainsi que les coûts engagés. De même il est impératif de définir dans ce cahier des charges les différents modules du PGI à installer et prévoir les tests suffisants à la validation de son fonctionnement par les deux parties
- Pour éviter l'échec qui peut intervenir lors de la mise en place de nouvelles technologies au sein d'une organisation, il sera impératif d'accompagner le changement d'outil pour tous les salariés de l'entreprise Fauliet. C'est-à-dire qu'il devra être envisagé d'informer les salariés du changement d'application et des avantages induits afin de les convaincre de la nécessité de cette évolution. De former les salariés sur cette nouvelle application.

- Comme dans toute conduite de projet, il est nécessaire que la direction évalue les risques en cours du projet afin de les prévenir au mieux. Cette analyse des risques fait référence aux trois contraintes QCD : Q -> Qualité ; C -> Coût ; D -> Délai

**En conclusion :**

L'entreprise Fauliet doit mettre en place le PGI envisagé car la concurrence a déjà adopté cet outil et les avantages à la mise en place d'un PGI sont nombreux. Le choix de la SSI « *La Graine Informatique* » semble pertinent puisque cette SSII a déjà accompagné d'autres entreprises pour des projets équivalents. Il est essentiel de considérer les risques encourus pour avoir une bonne maîtrise de ces risques comme dans toute gestion de projet de SI.